



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°8
Réunion du 16 octobre 2025

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mmes GERALDO (CD) – BANDOUI (CD)
MM. FERGAN – BORDET (CD) – LE LOUET (CD) – MEUNIER (CD)

Assistent : M. FOFANA – Mme LE MOEL (ALTERNANTE)

Excusé(e)s : Mme LOMON – M. NJIMAFO (ALTERNANT)

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#)



Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football

GUIDE DU CLUB

Recherche

GUIDE DU CLUB

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

N°dossier	Date mail	N° club	Club	Demande	Retour de la CCCD
SEMAINE du 10/10/2025 au 16/10/2025					
Dossier N°124	10/10/2025	500706	ISSY LES MLX	Forfait avisé hors délais Séniors Futsal D2 du 12/10/2025 – n°53478871 VILLE D'AVRAY US 1 / ISSY FC 3	VILLE D'AVRAY US : 3 points (5 buts) ISSY FC 3 : -1 Point (0 but) 1er Forfait non avisé de l'équipe ISSY FC 3 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°125 FOOT EDUCATIF	10/10/2025	542423	JSC NANTERRE	Forfait avisé hors délais U13 Poule C du 11/10/2025 – n°54957491 PUTEAUX CSM 3 /JSC NANTERRE 3	1er Forfait avisé hors délais de l'équipe U13 Poule C de JSC NANTERRE 3 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°126 FOOT EDUCATIF	11/10/2025	511880	VILLE D'AVRAY	Réception mail de VILLE D'AVRAY nous informant de l'absence de MALAKOFF U13 Poule I du 11/10/2025 -n°54957984 VILLE D'AVRAY US 1 / MALAKOFF USM 2	1er Forfait non avisé de l'équipe U13 Poule I de MALAKOFF Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°127	12/10/2025		3CD	Réception rapport arbitre officiel nous informant de l'absence des PETITS PAINS 1 Séniors D5 Poule A du 12/10/2025 -n°54552887 LES PETITS PAINS 1 / SCEAUX FC 1	LES PETITS PAINS 1 : -1 Point (0 but) SCEAUX FC 1 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe LES PETITS PAINS 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°128 FOOT EDUCATIF	13/10/2025	513925	PLESSIS ROBINSON FC	Réception mail du PLESSIS ROBINSON nous informant de l'absence d'AS ARARAT ISSY 3 U12 Poule I du 11/10/2025 – n°54959824 PLESSIS ROBINSON FC 3 /AS ARARAT ISSY 3	1er Forfait avisé hors délais de l'équipe U12 Poule I d'AS ARARAT ISSY 3 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°129 FOOT EDUCATIF	13/10/2025	542423	JSC NANTERRE	Forfait non avisé U11 Poule K du 11/10/2025 – n°54984604 RUEIL MALMAISON FC 3 /JSC NANTERRE 3	1er Forfait non avisé de l'équipe U11 Poule K de JSC NANTERRE 3 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°130	11/10/2025		3CD	Réception rapport arbitre officiel rencontre non jouée pour motif qu'un seul dirigeant présent pour le club de SCEAUX FC U14 D4 POULE Unique du 11/10/2025 - n°53499815 JSC NANTERRE 1 / SCEAUX FC 2	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°131	14/10/2025		3CD	Match arrêté pour nombre de joueuses insuffisantes Séniors Féminines D1 du 11/10/2025 -n°53478687 RACING CLUB FRANCE 1 / ASNIERES FC 1	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°132	14/10/2025		3CD	Forfait non avisé d'ISSY LES MLX FC U18D4 Poule A du 12/10/2025 – n°54769259 ASNIERES FC 2 / ISSY FC 3	ASNIERES FC 2 : 3 points (5 buts) ISSY FC 3 : -1 Point (0 but) 2ème Forfait non avisé de l'équipe ISSY FC 3 Amende 70€ (voir Annexe Financière n°2) + Frais officiel
Dossier N°133	13/10/2025	560548	ASNIERES FUTSAL 92	Demande d'ajout d'une équipe en championnat U15 Futsal.	Accord de la 3CD
Dossier N°134	14/10/2025	551002	COURBEVOIE FUTSAL	Demande d'ajout d'une équipe en championnat - U13 Futsal et U15 Futsal	Accord de la 3CD

Dossier N°135 FOOT EDUCATIF	14/10/2025		3CD	Extraction FMI, Forfait non avisé de MONTRouGE FC 92 3 U10 Poule C du 11/10/2025 -n°54981675 CSM CLAMART FOOT 3 / MONTRouGE FC 92 3	1er Forfait non avisé de l'équipe U10 Poule C de MONTRouGE FC 92 3 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°136 FOOT EDUCATIF	14/10/2025		3CD	Extraction FMI, Forfait non avisé de MONTRouGE FC 92 4 U10 Poule D du 11/10/2025 -n°54981731 CSM CLAMART FOOT 4 / MONTRouGE FC 92 4	1er Forfait non avisé de l'équipe U10 Poule D de MONTRouGE FC 92 4 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°137 FOOT EDUCATIF	14/10/2025		3CD	Extraction FMI, Forfait non avisé de BAGNEUX COM 1 U10 Poule A du 11/10/2025 -n°54981562 SEVRES F.C. 92 1 / BAGNEUX COM 1	1er Forfait non avisé de l'équipe U10 Poule A de BAGNEUX COM 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°138 FOOT EDUCATIF	14/10/2025		3CD	Extraction FMI, Forfait non avisé de BAGNEUX COM 2 U10 Poule B du 11/10/2025 -n°54981618 SEVRES F.C. 92 2 / BAGNEUX COM 2	1er Forfait non avisé de l'équipe U10 Poule A de BAGNEUX COM 2 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°139	17/10/2025	582618	JABC	Demande de modification d'horaires et d'installation pour les équipes suivantes : - U13 Futsal coup d'envoi à 13h30 - Gymnase Jean Jaurès - U15 coup d'envoi à 15h00 - Gymnase Jean Jaurès	La 3CD prend note et procède à la modification.

I. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
U11	Poule B	11/10/2025	54984092	2	Bagneux Com	2	Meudon A.S.
U11	Poule D	11/10/2025	54984205	4	Boulogne Bil. Ac	4	Csm Clamart Foot
U10	Poule A	11/10/2025	54981563	21	Csm Clamart Foot	21	Montrouge Fc 92
U13	Poule B	11/10/2025	54957406	2	Colombienne Foot Es	2	Levallois Sc
U11F	Poule B	11/10/2025	54939779	1	Jsc Nanterre	1	Racing Club France
U13F	Poule A	11/10/2025	54939435	1	Montrouge Fc 92	2	Paris So Coeur
U11	Poule D	11/10/2025	54984207	4	Montrouge Fc 92	4	Plessis Robinson Fc
U12	Poule C	11/10/2025	54959379	26	Rueil Malmaison Fc	24	Nanterre Es
U11	Poule J	11/10/2025	54984548	2	Suresnes J.S.	2	Racing Club France

II. COUPES

Veuillez trouver ci-dessous les tours de cadrage de :

COUPES					
Tour de cadrage					
Coupe Seniors	2	Fontenay Aux Roses	2	Meudon A.S.	18/10/2025
Coupe Seniors	3	Rueil Malmaison Fc	2	Jsc Nanterre	19/10/2025
Coupe Seniors	2	Chaville Fc	2	Antony Foot Evolutio	19/10/2025
Tour de cadrage					
Coupe U16	22	Neuilly O.	22	Asnieres Fc	19/10/2025
Coupe U16	22	Puteaux Csm	22	Aca	19/10/2025
Coupe U16	22	Sevres F.C. 92	22	Fontenay Aux Roses	19/10/2025
Tour de cadrage					
Coupe U14	22	As Ararat Issy	22	Fontenay Aux Roses	18/10/2025
Coupe U14	22	Chaville Fc	22	Csm Clamart Foot	18/10/2025
Coupe U14	23	Colombienne Foot Es	22	Aca	18/10/2025
Coupe U14	22	Courbevoie Sports	22	Stade Francais	18/10/2025
Coupe U14	22	Garenne Colombes Af	22	Suresnes J.S.	18/10/2025
Coupe U14	22	Gennevilliers Csm	23	Nanterre Es	18/10/2025
Coupe U14	23	Meudon A.S.	22	Plessis Robinson Fc	18/10/2025
Coupe U14	22	Puteaux Csm	22	Levallois Sc	18/10/2025
Coupe U14	22	St Cloud Fc	22	Vanves Stade	18/10/2025
Coupe U14	22	Ville D'Avray Us	22	Voltaire Chat. M. Ss	18/10/2025

Sous/Commission F.M.I.

Procès-Verbal n° 3
Réunion du 16 Octobre 2025

Animatrice : M. G. DELORME

Présent(e)s : M. M. SOUKUP – A. VIAUD – D. TCHENQUELA – L. BROUDIC

I. Rappel des règles F.M.I.

=====

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.
La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

RAPPEL – RAPPEL

3 Rappels importants :

- 1) **Les préparations de composition d'équipe doivent se faire uniquement sur le site :**
« FMI-Core.FFF.FR -page feuille de match -compo »
- 2) Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case :
« **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « **DR** » s'inscrit sur la ligne du dirigeant.

3) RAPPEL IMPORTANT – RAPPEL IMPORTANT

Dans la nouvelle version de la Feuille de Match Informatisée, au niveau des signatures d'après match, à la case du club, un onglet vous permet de préciser si c'est le Capitaine de l'équipe ou si c'est le Dirigeant qui signe la feuille de match.

Très important dans les rencontres avec des mineurs pour éviter que la feuille soit signé par un mineur.

A compter de la journée du week-end des 18 et 19 octobre, cela sera amendable en cas d'oubli.

Il est « obligatoire d'avoir au moins un dirigeant licencié présent sur le banc de touche et un dirigeant faisant la touche. A la signature de la feuille de match, si aucun nom ne figure dans la case « dirigeant » vous devez préciser dans la rubrique « observations d'après match » le nom du dirigeant présent sur la rencontre.

4) INFORMATION IMPORTANTE

Par décision du COMITE DIRECTEUR en date du 8 Octobre 2025, une seule amende sera appliquée jusqu'à la journée du 1er et 2 novembre, celle pour feuille de match transmise en retard.

Tous les autres manquements seront appliqués à compter de la journée 8 et 9 novembre.

Une dernière réunion de formation et d'information aura lieu le jeudi 6 novembre en Visio.

Les informations seront données à tous les clubs et reprises sur le site INTERNET du District à compter du 18 octobre.

II. Courrier des clubs

Trop de clubs n'ont pas « effacé totalement la version 4.0.10

Il faut la supprimer complètement même dans les applications.

Détail dans le power : Installation de la version 5.0.8

Pour les clubs de :

A.C. BOULOGNE BILLANCOURT, F.C. RUEIL, E.S. COLOMBIENNE

Le blocage de la F.M.I. est la conséquence du mélange d'utilisation entre la version 3.9 et la version 5.08 et parfois la version 4.0.10 (version à supprimer)

US VILLE D'AVRAY, en U14 D5 Poule B, après vérification le rappel est supprimé. (Pour mémoire, aucune amende mise.

III. Amende pour absence de dirigeant responsable (notion « DR »

L'absence de la case « Dirigeant responsable » cochée, rend la feuille de match signée par un mineur en « jeunes ». Article 10.2. Cas n° 5 Annexe 13 du R.S.G. du 92

MONTROUGE F.C. 92 – Match n° 54833529 - U 13 Label Poule B

COLOMBES L.S.O. – Match n° 53695911 - U 16 D5 Poule C -

COLOMBIENNE E.S.– Match n° 54982151 - U 10 Poule H

NANTERRE E.S. – Match n° 54989817 - U 11 F Poule B

COLOMBIENNE E.S.– Match n° 54981918 - U 10 Poule E

COLOMBIENNE E.S.– Match n° 54982095 - U 10 Poule G

BAGNEUX COM – Match N) 53499613 – U14 D4

ANTONY FOOT EVOLUTION– Match n° 53495816 - U 15 D2

METRO U.S. – Match N) 53499612 – U14 D4

IV. Amende pour transmission tardive de la F.M.I.

La feuille de match informatisée doit être transmise au plus tard le dimanche soir avant minuit, article 7 du R.S.G. du 92 – amende 10 € suivant art ; 10.2 cas n° 4 -Annexe 13.

F C CHAVILLE – Match n° 54552885 – Seniors D5 Poule A

F.C. ISSY – Match n° 53478092 - U 18 D2

A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – Match n° 53477871 - U 18 D1

V. Amende pour non-préparation d'équipe la veille

La préparation d'équipe doit se faire sur le site officiel le vendredi minuit, au plus tard. En cas d'absence, suivant art. 10.2, cas n° 2 -Annexe 13 du R.S.G. du 92

GARCHES VAUCRESSON – match n° 54550956 – Seniors D5 Poule B

J.S.C. NANTERRE– match n° 53721917 – U 14 D5 Poule D

ANTONY FOOT EVOLUTION – match n° 54939686 – U11 F Poule A

RACING C. FRANCE– match n° 54939779 – U11 F Poule B
COLOMBIENNE E.C. – match n° 54957406 - U 13 Poule B
F.C. ISSY – match n° 54959691 – U 12 Poule H
F.C. BOURG LA REINE – match n° 54959691 – U 12 Poule H
F.C. PLESSIS ROBINSON– match n° 54959692 – U 12 Poule H
A.S. ARARAT ISSY– match n° 54959692 – U 12 Poule H
F.C. ISSY – match n° 54959823 – U 12 Poule I
F.C. BOURG LA REINE – match n° 54959823 – U 12 Poule I
F.C. PLESSIS ROBINSON– match n° 54959910 – U 12 Poule J
A.S. ARARAT ISSY– match n° 54959910 – U 12 Poule J
F.C. ISSY – match n° 54959912 – U 12 Poule J
MONTROUGE F.C. 92– match n° 54981563 – U 10 Poule A

VI. 1^{er} avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi à 12h au district.

Cas n°3 : Absence de récupération des rencontres ou récupération trop tardive

PLESSIS ROBINSON– match n° 54769332 – U18 D4 Poule B
COM BAGNEUX– match n° 53778333 – U 18 D4 Poule B
A.C. BOULOGNE BILLANCOURT– match n° 53721915- U 14 D5 Poule D
ASNIERES F.C.– match n° 53721919- U 14 D5 Poule D
F.C. SCEAUX – Match n° 54957983 – U 13 Poule I
F.C. RUEIL– match n° 54959326 – U12 Poule B
MONTROUGE F.C. 92– match n° 54939435 – U 13 F Poule A
RACING CLUB FRANCE– match n° 54982455- U 10 Poule K
BAGNEUX COM – Match n° 54984092 – U11 Poule B
ANTONY FOOT EVOLUTION – Match n° 54959689 – U12 Poule H

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.